GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 2 Juillet 1763.

AVERTISSEMENT.

L'ACCUEIL que le Public a fait à la Gazette de Commerce, & l'empreſſement que des perſonnes de tous états ont témoigné pour un établiſſement auſſi utile à la Nation, mérite que les Auteurs de cet Ouvrage s'empreſſent de rechercher & de ſaiſir toutes les occaſions qui peuvent procurer & répandre des lumieres ſur un objet auſſi avantageux, & qui promet un ſuccès favorable.

La correſpondance qui s'établit & s'étend de jour en jour, offre des objets auſſi variés qu'intéreſſans. Cette Gazette, dirigée ſous les ordres du Miniſtre & Secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangeres, eſt une diviſion de la Gazette de France, celle qui porte ce nom étant deſtinée aux articles de politique, & celle-ci à tous les objets relatifs au Commerce.

La commodité du Public, qui a droit de compter ſur une exactitude qui ne ſe démentira point, exige qu'on ſe regle ſur le départ des Poſtes. Par cette conſidération, le premier Ordinaire de la ſemaine paroitra le Mardi au lieu du Mercredi, à commencer du 5 Juillet prochain.

EXTRAIT d'une Lettre de Rouen, du 25 Juin 1763.

Un évenement qui peut ſervir d'époque au rétabliſſement de l'émulation dans nos Manufactures, mérite d'être conſacré dans une Feuille où tout ce qui eſt utile doit avoir place. M. de la Michodiere, Intendant de Normandie, Protecteur des Arts & du Commerce dans cette Province, vient de faire publier une Ordonnance en date du 15 Mai dernier, en faveur de ceux des Fabriquans de cette Généralité, qui fabriquent des coutils à l'imitation de ceux de Bruxelles.

Par cette Ordonnance, M. de la Michodiere accorde à ceux deſdits Fabriquans, qui, dudit jour au premier Juin 1764, ſur le certificat de l'Inſpecteur principal des Manufactures, auront fabriqué des coutils de bonne qualité, & imitant ſuffiſamment ceux de Bruxelles, les gratifications ſuivantes.

SAVOIR.

Pour les coutils de demi-aune à demi-aune demi-quart de largeur, par aune.....	6 ß.
Pour ceux de demi-aune demi-quart à $\frac{7}{8}$ ou 3 quarts $\frac{1}{2}$.....	7
Pour ceux de 3 pieds $\frac{1}{2}$.....	8
Pour ceux de 4 pieds.....	10
Pour ceux de 4 pieds $\frac{1}{2}$.....	12
Pour ceux de 5 pieds.....	14
Pour ceux de 5 pieds $\frac{1}{2}$.....	16
Pour ceux de 6 pieds.....	20

Et à proportion pour les autres coutils qui pourront ſe fabriquer dans des largeurs plus conſidérables.

Ces encouragemens augmentés, prolongés & étendus par le Miniſtere, ſoutiendront des Fabriques, qui peuvent devenir d'un grand rapport, & en feront établir de nouvelles.

Arrêt du Conſeil, du 7 Juin 1763.

Sur la Requête préſentée au Roi en ſon Conſeil, par *le ſieur Bonvenant Poix*, contenant qu'il auroit imaginé une Machine propre à cribler le bled, qui a la forme d'un cône tronqué, dont la proprieté eſt de nétoyer parfaitement le bled dans

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Mercredi 29 Juin 1763.

MÉCHANIQUE.

Suite des Machines de M. Loriot.

ON a annoncé dans la Gazette de Paris, N°. 23, la deſcription ſucceſſive de pluſieurs Machines de M. Loriot : ſi on a commencé par celle *à battre le bled*, la ſaiſon y déterminoit. On va ſuivre l'ordre dans lequel ces Machines ont été préſentées à l'Académie.

La premiere eſt une Machine à caſſer le minéral dans les mines de plomb ; elle produit ſon effet, par le moyen d'un certain nombre de marteaux diſpoſés circulairement, & qu'un levier tourné par deux hommes, fait lever les uns après les autres : ces marteaux, en tombant, frappent ſur des enclumes placées auſſi circulairement, mais ſur des plans ſucceſſivement plus bas ; enſorte que l'eau étant láchée du point le plus haut de cette Machine, elle coule & entraîne avec elle les différens morceaux de minéral ſucceſſivement ſous ces marteaux, juſqu'au point le plus bas.

» Mais, pour ſe former une idée de cette » Machine, & de la maniere dont elle » exécute cette opération, il faut ſe figu- » rer un ſolide de maçonnerie formé en » cercle, & dont la ſuperficie repréſentant » un eſcalier circulaire ſans les marches, » ſoit plus élévée à un point de circonfé- » rence, & aille toujours en baiſſant, juſ- » qu'à ce qu'après le tour entier, le point » le plus bas ſe trouve immédiatement au- » près du point le plus élevé. Il faut ſe re- » préſenter enſuite que le contour de ce » ſolide eſt garni en-dehors de planches, » formant nn rebord de 7 à 8 pouces d'é- » lévation, & qui ſuit exactement les dif- » férences de niveaux du ſolide dont nous » avons parlé, & qu'en-dedans eſt auſſi un » autre rebord circulaire, mais élevé de 4 » pouces ſeulement, & diſtant du premier » uniquement de l'intervalle néceſſaire, » pour que les marteaux aient la liberté d'y » jouer, ſans cependant que les morceaux » du minéral puiſſent ſe dérober à leurs » coups.

» Il y a auſſi à un pied de diſtance du » centre, un rebord circulaire de fer, qui » s'éleve d'une petite hauteur, pour que » l'ajuſtement de ces marteaux ſoit ſimple » & commode, & que leurs mouvemens » ne s'en faſſent cependant pas avec moins » de liberté. Ce rebord a autant d'entail- » les qu'il y a de marteaux : c'eſt dans ces » entailles que porte la partie du marteau, » autour de laquelle doit ſe faire ſon mou- » vement. Le manche ou la queue du mar- » teau eſt d'une piéce avec le marteau mê- » me, & cette queue qui eſt poſée de champ, » a une entaille angulaire à une certaine » diſtance de ſon extrémité. Pour faire » élever ces marteaux, il y a une eſpéce de » chapeau qui tourne autour d'un arbre, » fixé au centre de la Machine. Ce cha- » peau porte trois dents, ou eſpéces de » plans inclinés, qui paſſant ſucceſſive- » ment ſur les queues de ces marteaux, » les élevent les uns après les autres. A » ce chapeau eſt attaché le levier que les » hommes tournent : les marteaux ſont de » différentes peſanteurs, afin que leurs » coups ſoient proportionnés à la groſ- » ſeur & à la dureté des morceaux de mi- » néral qu'ils ont à briſer. Il faut encore » ajouter à ce que nous venons de rap- » porter, qu'il y a, de diſtance en diſtance,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 25 Juin 1763.

OBSERVATIONS

Sur la Maladie qui a attaqué les Beſtiaux dans pluſieurs Provinces de France; & remédes éprouvés contre cette Maladie.

ON attribue aux chaleurs exceſſives de l'été dernier, qui deſſécha extrêmement tous les herbages & corrompit les eaux, la maladie dont les Beſtiaux, & particuliérement les Bêtes à corne, ont été attaqués dans quelques Provinces du Royaume, dès le commencement du printems. La rigueur & la longueur de l'hyver dernier, qui a retenu les Beſtiaux plus long-tems qu'à l'ordinaire dans les étables, eſt une cauſe immédiate, & peut-être plus naturelle de ce mal; il s'eſt manifeſté preſqu'en même tems & de la même maniere, en Limoſin, en Poitou, dans le pays d'Aunis, en Bourbonnois, en Touraine & en Berri; l'Orléanois & la Champagne en ont été infectés plus tard: on apprend que les Beſtiaux de la Lorraine, du pays Meſſin & du Haynault confinant le pays du Luxembourg & les Ardennes, ſont attaqués de la même maladie; elle ſe déclare par les mêmes ſymptômes, porte le même caractére, & céde par-tout au même reméde qu'on employe généralement pour la guérir.

On a obſervé en Flandre & dans le Haynault, que cette maladie eſt préciſément la même qui y avoit regné en 1714.

Deſcription.

Elle ſe manifeſte par un bouton qui paroît deſſus ou deſſous la langue près de ſa racine, où il ſe forme un toupet de poil jaunâtre qui ronge la langue, & la fait tomber; en Lorraine, elle ſe découvre par une veſſie qui paroît au même endroit, blanche dans ſa naiſſance; elle rougit & devient enfin preſque noire; elle creve & laiſſe un ulcére chancreux qui creuſe dans l'épaiſſeur de la langue, en avançant du côté de ſa racine, & la coupe en entier; la bête mange, boit & travaille à ſon ordinaire: ce ſymptôme eſt à peu près le même par-tout, il ne différe que du bouton à la veſſie, mais toujours ſuivi de l'ulcere chancreux. Cette maladie, capable d'effrayer par l'apparence de malignité & la promptitude avec laquelle elle ſe répand, n'a heureuſement aucune ſuite fâcheuſe; elle céde aiſément à des remédes ſimples, & il n'en réſulte, à moins qu'on ne la néglige, aucune cataſtrophe funeſte.

Cure.

On viſitera avec ſoin deux ou trois fois par jour la langue des Beſtiaux, & ſi l'on apperçoit un bouton, une veſſie ou un ulcére, il faut tout de ſuite racler, avec une cuiller ou une piéce d'argent, la partie malade ou cicatriſée de la langue, juſqu'à ce que le ſang en ſorte, & que le poil, s'il y en a, ſoit tombé: on prend enſuite du vinaigre le plus fort, on y mêle du ſel, du poivre, beaucoup d'ail, de la rue, ſi l'on en a, & de la poirée bien pilée; on frotte avec ce mêlange la partie malade & toute la langue, ce qu'il faut répéter deux ou trois fois par jour.

On recommande ce reméde avec une confiance entiere, puiſqu'il a été employé dans toutes les Provinces où la maladie s'eſt manifeſtée, & qu'il a eu le ſuccès le plus complet.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Mercredi 22 Juin 1763.

MANUFACTURE.

COMME l'objet de cette Gazette eſt de faire connoître particuliérement les branches du Commerce le plus avantageux à l'Etat, on annonce avec empreſſement au Public, une Manufacture de boutons à l'imitation des Anglois, établie à Chaillot, par les ſieurs Freſnais, Bernard, Sabine & Compagnie.

Pour ne rien négliger de ce qui peut concourir à l'utilité de cette Gazette, on a cru devoir ſe mettre à portée de connoître cette Manufacture par l'examen de ſes diverſes opérations. On en a admiré la perfection, la promptitude & la ſimplicité; trois points principaux ſi rares dans les méchaniques. On ajoutera que la beauté des boutons de toutes eſpéces, tant pour la gravure que pour la dorure qu'on y a vues, ſeront, pour le Public, une preuve plus certaine que tout ce qu'on en pourroit dire, lorſque la vente en ſera ouverte.

On ne ſauroit trop louer les Chefs de cette entrepriſe: ce n'eſt point une théorie ſtérile qui les guide, mais c'eſt en l'appliquant à une pratique réfléchie, qu'ils ſont en état de perfectionner eux-mêmes les Artiſtes qu'ils employent. D'ailleurs, c'eſt d'après des épreuves réiterées, & des obſervations judicieuſes faites ſur deux Manufactures ſemblables, antérieurement établies à la Charité-ſur-Loire & à Clermont en Auvergne, qu'ils ſe ſont mis en état de porter celle-ci au plus grand point de perfection, où l'on n'arrive jamais que par degrés.

On ne pourroit trop deſirer en France un Etabliſſement de cette branche de commerce. Dans la clincaillerie, la partie ſeule des boutons fait un objet de pluſieurs millions en eſpéces, qui paſſent chez l'Etranger, dont la ſortie doit frapper ceux qui connoiſſent les progrès de la circulation: c'eſt ce que pourra empêcher à l'avenir l'établiſſement qu'on annonce. Cet avantage conduira néceſſairement à celui du commerce extérieur de cette partie de clincaillerie. Il ſeroit à ſouhaiter que des Citoyens auſſi zélés que les ſieurs Freſnais, Bernard, Sabine & Compagnie, euſſent chacun dans leur branche des imitateurs. La Manufacture de Chaillot en démontre la poſſibilité, parce que c'eſt ſur les mêmes principes que doivent ſe fonder ces ſortes d'entrepriſes. La perfection de l'ouvrage, la diminution de la main-d'œuvre, la célérité dans l'exécution, & le bon marché qui doit s'enſuivre, ſont les ſeuls objets que doivent avoir des Artiſtes intelligens.

Les ſieurs Freſnais, Bernard & Sabine travaillent à la fourniture de leur Magaſin: on ſe fera un plaiſir d'en annoncer l'ouverture, afin que le Public ſoit convaincu de l'utilité de leur établiſſement.

EXPORTATION de Paris dans les Pays étrangers & Provinces du Royaume réputées étrangeres, depuis le 25 juſqu'au 31 Mai incluſivement.

En Italie, 350 ℔ de tabatieres de carton, & pour 240 ℔ de gardes d'épées; *a Genêve*, 9 éventails d'ivoire, 5 ℔ de bougie, pour 25 ℔ de toile peinte, & pour 180 ℔ de bijouterie; *en Languedoc*, 160 ℔ de mercerie mélée, & pour 30 ℔ de clous dorés; *en Guyenne*, 500 ℔ & pour 100 ℔ de mercerie mélée, 5 ℔ de gaze de ſoie, pour 25 ℔ de fers à coëffer, & pour 80 ℔ de clous

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 18 Juin 1763.

MÉCHANIQUE.

LE Public a ſous les yeux une partie des Machines du ſieur Loriot : le ſuffrage de l'Académie Royale des Sciences eſt un éloge auquel on ne peut rien ajouter. Cet habile Artiſte a porté ſes vues ſur le Commerce & l'Agriculture ; toutes ſes Machines tendent à accélérer & perfectionner les travaux, en diminuant cependant le nombre des Ouvriers. On annoncera ſucceſſivement celles qui ſont d'une utilité plus générale, & qui ſont inſérées dans le recueil des Machines de l'Académie. On donnera, d'après le jugement des Commiſſaires, la deſcription ; 1°. d'une Machine pour caſſer le minéral dans les mines de plomb ; 2°. de la maniere de tirer parti du flux & reflux de la mer, pour élever les fardeaux ; 3°. d'une baſcule deſtinée à ſervir de grue dans les Ports, pour tirer les marchandiſes des vaiſſeaux, pour les y charger, & pouvoir en même tems les peſer ; 4°. d'une Machine pour curer les Ports, d'après les principes de la précédente ; 5°. d'un moyen de modérer, ou même d'arrêter le mouvement de la roue d'une grue, lorſque la corde vient à caſſer ; 6°. d'une autre pour arrêter la roue des carrieres ; 7°. d'un gruau plus commode que les Machines employées juſqu'ici, pour monter & placer les pierres ; 8°. d'un charriot pour charger & tranſporter les orangers & les barriques ; 9°. d'un treuil avec une chaîne ſans fin, deſtiné pour les puits des mines, afin que les Ouvriers ne ſoient chargés que du poids du minéral qu'ils ont à élever ; 10°. d'une Machine à caſſer la glace dans les Rivieres ; 11°. d'une Machine à battre les pieux ; 12°. d'une Machine à battre le grain ; 13°. d'une Machine pour laver & nettoyer parfaitement & en très-peu de tems une grande quantité de bled ; 14°. d'une Machine à vaner & diviſer le grain, ſuivant ſa qualité & ſon poids ſpécifique : cette Machine eſt à l'examen de l'Académie ; 15°. elle ſera ſuivie d'une étuve pour ſécher le grain ; 16°. d'une Machine pour tirer l'eau d'un puits, dont on pourra abandonner la chaîne à chaque braſſée, & ſans qu'elle puiſſe deſcendre.

On s'étoit propoſé de donner la deſcription de toutes ces Machines ſuivant l'ordre auquel elles ont été préſentées à l'Académie ; mais la ſaiſon détermine à commencer par *celle au moyen de laquelle le ſieur Loriot fait mouvoir par un ſeul homme pluſieurs fléaux à la fois, & ſépare en moins de tems & à moins de frais, le bled d'avec la paille.*

Le modéle (ce ſont Meſſieurs Camus, Duhamel, du Monceau & de Montigny qui parlent) contient ſept fléaux qui ſont mûs par une manivelle à ſept coudes, qui leur communique un mouvement aſſez ſemblable à celui que les Batteurs en grange donnent à leurs fléaux.

Chaque fléau eſt attaché par deux courroyes à deux bras, dont l'un qui eſt attaché à l'extrémité du manche, eſt compoſé de deux parties *Q R R S*, qui ſont mobiles ſur deux charnieres dans un plan vertical, à peu près comme le bras d'un homme eſt mobile ſur les articulations de l'épaule & du coude : la charniere *Q* qui imite l'articulation de l'épaule, eſt fixée à une traverſe qui aſſemble & couronne par le haut, des poteaux montans, entre leſquels ſe meu-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Mercredi 15 Juin 1763.

INDUSTRIE.

RIEN de plus propre à exciter l'Induſtrie, que la protection & la récompenſe : elles *font faire au génie tous les efforts* dont il eſt capable.

Le ſieur Guillaume Zacharie, le jeune, Marchand Horloger à Lyon, a imaginé de nouvelles ſoûpentes élaſtiques pour carroſſes, berlines & toutes ſortes d'équipages. Ces ſoûpentes tiennent les voitures dans un tel équilibre, qu'elles ne peuvent vaciller, ni *jamais verſer* ; bien moins diſpendieuſes que celles dont on ſe ſert actuellement, elles ſont pour le public un avantage de ſureté & d'économie.

Par l'examen qui a été fait de ces ſoûpentes, l'utilité en a paru ſi évidente, que Sa Majeſté accorda audit ſieur Zacharie un privilége excluſif, par un Arrêt de ſon Conſeil du 28 Août 1761, conçu en ces termes. » Sa Majeſté a permis & permet au » ſieur Zacharie le jeune, Marchand Hor» loger à Lyon, de fabriquer excluſive» ment à tous autres, dans l'étendue du » reſſort du Parlement de Paris, pendant » le tems & eſpace de quinze années, des » ſoûpentes & chaînes élaſtiques, compo» ſées de pluſieurs faiſceaux de fil de fer » pour l'uſage des carroſſes, berlines & » autres voitures, ſuivant la méthode par » lui préſentée & décrite dans l'Extrait (*a*)

(*a*) Cet Extrait porte » que les ſieurs Vaucan» ſon & le Roi, Commiſſaires nommés à cet ef» fet, ont conclu que les ſoûpentes dont il s'agit, » méritent fort d'être approuvées, & qu'elles ſont » dignes de l'approbation de l'Académie, & qu'ils » croyent d'autant plus que l'Auteur deſdites ſoû» pentes mérite d'être encouragé, qu'en faiſant » uſage de choſes déja toutes faites, il épargne con» ſidérablement la dépenſe &c.

» des Regiſtres de l'Académie des Scien» ces du 4 Avril dernier : lui permet » pareillement Sa Majeſté de les vendre » & débiter par-tout où bon lui ſemblera, » autoriſant à cet effet ledit ſieur Zacha» rie à faire, dans la Ville de Paris ou au» tres lieux du reſſort dudit Parlement, » tous les établiſſemens néceſſaires pour » la fabrication deſdites ſoûpentes ou chaî» nes élaſtiques, & d'employer les Maîtres » & Compagnons des Communautés de » Selliers-Carroſſiers, Bourreliers, Serru» riers & autres dont il aura beſoin ; com» me auſſi d'appoſer ſous leſdits ſoûpentes » par lui conſtruites, ſa marque ou poin» çon : fait Sa Majeſté défenſes aux Jurés » & Communautés ci-deſſus dénommés de » la Ville de Paris & autres Villes du reſ» ſort dudit Parlement de Paris, de con» trefaire leſdites ſoûpentes, & de trou» bler ledit Zacharie dans la jouiſſance de » ſon Privilége, à peine de 200 ℔ d'amende, » ſaiſies, confiſcations, &c. «

En vertu dudit Arrêt du Conſeil & Lettres-Patentes obtenues par icelui, ledit ſieur Zacharie a obtenu de nouveau, le 20 Mars 1763, des Lettres de relief de ſurannation ſur leſdites Lettres-Patentes, dont il eſpere avant qu'il ſoit peu avoir l'entérinement.

☞ Le ſieur Giros, à l'Hôtel de Jabach, rue S. Merry à Paris, a un magaſin des plus curieux : il l'a fait conſtruire de façon que, dans un inſtant, la vue ſe promene avec plaiſir ſur pluſieurs milliers de tabatieres, ſi bien travaillées & ſi différentes les unes des autres, que l'on n'eſt embarraſſé que du choix.

Pour embellir & enrichir de plus en plus ſon magaſin, & ſatisfaire à la varieté des goûts, il fabrique des Boîtes d'écaille gar-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Mercredi 8 Juin 1763.

PRIX de différentes Marchandiſes à Amſterdam, le 23 Mai 1763.

Marchandiſes à la livre, en banque.

POivre noir, 22 ⅝ ; d°. blanc, 31 à 32 ⅛. Girofle, 85 ſ. Muſcade, 75 ſ. Macis (*a*), 24 ſchellings. Canelle longue, 110 à 150 ſ. d°. courte, 95 à 100 ſ. Sucre, pains de candi, 20 à 20 ¼ ; pains de poudre, 18 à 18 ½ ; rafinade de 3 *liv.* 17 à 17 ½ ; d°. de 2 *liv.* 17 à 17 ½ ; melis de 3 *liv.* 13 ½ a 14 ½ ; d°. de 2 *liv.* 16 à 16 ½ ; lompes, 12 ½ à 13 ; poudre, 13 à 15 ½ ; bâtarde, 7 à 11 ½ ; candi blanc, 20 à 24 ; d°. brun, 13 à 19 ; poudre du Breſil, 10 ½ à 12 ; d°. d'Orient, *B*, 10 ⅝ à 13 . Safran de Gâtinois, 10 florins ¾ ; d°. d'Eſpagne, 10 fl. ½ à ¾ ; d°. d'Orange, 10 fl. Gingembre confit, 42 . Maniguette, 12 à 14 . Bois de girofle, 12 ſ.

(*a*) *Macis*, ſeconde écorce de la Noix muſcade.

Peaux & Cuirs à la livre.

Peaux de bœufs des Caraques, peſant 26 à 28 ℔, 7, 7 ½ à 8 ſ. d°. de 22 à 24 ℔, 7 à 7 ½ ſ. d°. de vaches, de 18 à 22 ℔, 5 ½ à 6 ½ ſ. d°. du Breſil coupés, de 36 à 38 ℔, 8 ½ , ¾ à 9 ſ. de la Havane, de 36 à 38 ℔, 7, 7 ⅛ à 7 ¼ ſ. d°. de 26 à 28 ℔, 7, 7 ¼ à 7 ½ ſ. d°. de 22 à 23 ℔, 6 ¼, 6 ½ à 6 ¾ ſ. d°. de vaches, 5, 5 ¼ à 5 ½ ſ. d°. de S. Domingue, de 36 à 38 ℔, 5 ¾, 6, 6 ¼ à 6 ½ ſ. d°. de 26 à 28 ℔, 5 ½, ¾, ⅞ à 6 ſ. d°. de vaches, 5, 5 ¼ à 5 ½ ſ. de la Banque de Dantzick d'été, 4 ¾, 5 à 5 ¼ ſ. d°. d'automne, 4 ½ à ¾ ſ. de Pologne d'été, 4 ¾ à 5 ¼ ſ. de Danemarck, 4, 4 ¼ à 4 ½ ſ. de bœufs ſalés du Pays, de 65 à 70 ℔, 3, 3 ¼ à 3 ½ ſ. d°. de vaches, de 60 à 65 ℔, 2 ½, 2 ¾ à ⅞ ſ. Cuir de maroquin, 30 à 32 ſ. *la liv.* Cordouan du Pays, 28 à 30 ſ. *id.* Semelle, des dos, du Pays, 9, 9 ½, ¾ à 10 ſ. *id.*

Thé, Caffé & Cacao à la livre.

Thé boé ordinaire, 26 à 28 ſ. d°. en caiſſes, 31 à 32 ſ. d°. de Congo, 36 à 50 ſ. d°. de Pecco, 44 à 70 ſ. de Coatchon, 46 à 80 ſ. verd, 36 à 56 ſ. d'Hiſon, 86 à 95 ſ. caffé de Moka, *B*, 18 à 22 ſ. de Java, *B*, 10 ſ. de Surinam, 7 à 8 ½ ſ. de la Martinique, 7 ½ à 8 ½ ſ. de Bourbon, 8 ¼ à 10 ¼ ſ. de S. Domingue, 7 à 8 ¼ ſ. cacao des Caraques, 14 ſ. de Marignan, 8 ſ. de Surinam, 11 ½ ſ. de Barbice, 11 ¼ ſ. de Cayenne 7 ½ ſ. de Guayaquil, 12 ſ.

Laines d'Allemagne, à 15 mois de rabais (b).

Laine de Poméranie, 28 à 29 fl. *les cent* ℔ ; d°. de Thorn, 37 fl. *id.* de Schoor, de Lunebourg & Brême, 40 à 42 fl. *id.* agnelin de Pologne, 12 à 16 ß *la* ℔ ; d°. de Poméranie, 9 à 9 ½ ſ. de Thorn, 9 ½ ſ. d'Allemagne, 8 ſ. *id.* Peelwol de Dantzick, 34 à 35 fl. *les cent* ℔, au comptant ; d°. d'Alem, 30 fl. *id.*

(*b*) *Le rabais* ſe compte à raiſon de 8 pour *cent* par an.

Les laines ſuivantes à la liv. & au comptant.

Laine de Carménie, rouge, de Hollande, 38 à 40 ſ. d°. blanche, 31 à 32 ſ. de Vigogne, 65 à 80 ſ. rouge, d'Angleterre, 48 à 50 ſ. blanche, 38 à 40 ſ. de caſtors, taillée graſſe, 15 à 15 ½ fl. d°. maigre, 16 à 17 fl. d°. cardée, 20 fl. poil de chevre d'Alep, 15 à 25 ſ. de Smyrne, 20 à 50 ſ. de lapin, des dos, 6 fl. des côtés, 74 à 75 ſ. peaux de lievres de Moſcovie, 40 ſ. *les 105 piéces* ; de lievres, des dos, 85 à 86 ſ. des côtés, 40 à 42 ſ.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Mercredi 1 Juin 1763.

De Paris, le 30 Mai 1763.

ON a inſéré dans la Gazette de Paris, n°. 14, une Lettre où l'on demandoit le prix des matieres d'or & d'argent à l'Hôtel des Monnoies de Londres. L'Auteur y prouvoit d'autant mieux l'utilité de cette connoiſſance, que ce n'eſt que par les calculs & la comparaiſon des réſultats qu'on diſtingue les richeſſes réelles d'une Nation, de ſes richeſſes de convention.

On s'eſt donc preſſé de répondre aux vues d'un Citoyen zélé pour le bien public, & de lui dire qu'on apprend de Londres que l'Hôtel des Monnoies de cette Ville ne paye les matieres d'or, que 3 ℔ 2 ß 2 ₰ ſt. *l'once*, & que ces mêmes matieres valoient dans le commerce, le 20 du courant, 4 ℔ 2 ß 2 ₰ ſterl. ce qui fait une différence de $5\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$. On laiſſe à ce Citoyen inſtruit, le ſoin de faire les calculs politiques auxquels cet article peut donner lieu: on ſe fera toujours un devoir de donner tous les éclairciſſemens poſſibles aux perſonnes qui, comme lui, auront des queſtions utiles à faire ſur les matieres de Commerce.

De Nantes, le 21 Mai 1763.

Depuis quelque tems il regne, dans le Bas-Poitou, une maladie épidémique ſur les bêtes à cornes, dont pluſieurs ſont mortes. Les ſymptômes ſe découvrent à la langue de l'animal, qui lui tombe à la fin, s'il n'eſt pas traité de maniere à pouvoir le ſauver. Dans pluſieurs Paroiſſes du Comté Nantois, on s'eſt apperçu que pluſieurs beſtiaux étoient auſſi attaqués de cette cruelle maladie, que l'on craint avec d'autant plus de raiſon, qu'elle a cauſé d'affreux ravages en Angleterre & en Danemarck.

PRIX des Grains au Marché de Londres, le 13 Mai 1763.

Le quart.

Froment, 26 à 31 ſch. 6 ₰. ſterl. orge, 16 à 19, *id.* ſeigle, 21, *id.* avoine, 12 à 18, *id.* malt brun, 26 à 27 ſch. d°. blanc, 26 à 30 ſch. pois, 23 à 26 ſch. pois chiches, 18 à 22 ſch. féves, 21 à 24 ſch. veſce, 24 à 28 ſch. chenevis d'Yorck, 21 ſch. d°. de l'Oueſt, 24 ſch.

Navette, *le quintal*, 18 ℔ *le laſt.*

Farines, le ſac.

Farines de fine fleur, *premiere ſorte*, 23 ſch. *ſeconde ſorte*, 21 ſch. *troiſiéme ſorte*, 19 ſch.

De Londres, le 14 Mai 1763.

Il eſt entré ici beaucoup d'avoine de Hollande, ce qui a fait diminuer, depuis peu, le prix de ce grain, quoiqu'on en ait beaucoup ſerré, & qu'on n'ait pas tout apporté au marché; car on eſt informé que des deux côtés de la Tamiſe, il n'y a pas moins de 50 granges pleines, ou preſque pleines d'avoine.

De Bayonne, le 17 Mai 1763.

Goudron, 12 ℔ *le baril*, d°. demi-baril, 6 ℔; brai ſec, 32 ℔ *le millier*; réſine, 35 ℔ *id.* brai noir, 11 ℔ *les* 250 ℔; planches de 9 pieds, 44 ℔ *le cent*, d°. de 8 pieds, 31 ℔.

Nota. Le prix augmente à proportion de la demande, ou diminue, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins conſidérable.

Sucre blanc, 69 ℔ 10 ß *le cent*; ſucre moyen, 58 ℔, *id.* ſucre commun, 53 ℔, *id.* ſucre tête, 45 ℔, *id.* blanc, venu du Portugal, en caiſſe, 47 ℔ *comptant.*

On attend inceſſamment des cuirs en

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 28 Mai 1763.

Exportation de Paris dans les Pays étrangers & Provinces du Royaume réputées étrangeres, pendant les premiers quinze jours du préſent mois de Mai.

POUR *Conſtantinople*, 2 pendules, une balle d'éventails d'ivoire & de mercerie mêlée, une caiſſe de tabatieres de carton, vernies, peſant 155 ℔. *Pour l'Italie*, 1 caiſſe & 65 ℔ de perles fauſſes, une caiſſe, une boîte & 76 éventails, une caiſſe de modes, une balle d'étoffe d'or & d'argent, 13 ℔ 8 onces de dentelle & de rubans de ſoie, une caiſſe & 100 ℔ de mercerie, une berline dorée, doublée de velours d'Utrecht, 48 marcs de vaiſſelle d'argent, une boîte de dentelle d'or, 18 ℔ de tabatieres d'écaille & une caiſſe de tabatieres & de gardes d'épées d'argent. *Pour la Suiſſe*, une caiſſe & une malle de harnois garnis de cuivre doré, une caiſſe d'ouvrages d'horlogerie & 35 ℔ de porcelaine. *Pour Genève*, 80 ℔ de pierres fauſſes & de tabatieres de compoſition, 12 onces de ſoie, une caiſſe & 520 ℔ de mercerie mêlée, 10 ℔ d'inſtrumens de muſique, 1025 ℔ de glaces de la Manufacture Royale, 55 marcs de vaiſſelle d'argent, un ballot de couteaux à manches de nacre, un ballot de livres de commerce, imprimés, 22 tabatieres d'argent, une caiſſe de flambeaux de cuivre, argentés, une balle de tapiſſerie d'Aubuſſon & une caiſſe de tabatieres de carton. *Pour la Bourgogne*, une caiſſe d'eſtampes à bordures de bois doré. *Pour le Languedoc*, une boîte de modes, 15 ℔ de gaze, 4 ℔ de plumes d'autruches, apprêtées, une caiſſe d'éventails, 2 caiſſes & 733 ℔ de mercerie mêlée, une caiſſe de lanternes de verre, garnies de cuivre, 5 caiſſes & un ballot de flambeaux, de feux de cuivre doré & argenté, une caiſſe de caffetieres de fer blanc, une caiſſe de tabatieres & étuis de carton, une caiſſe de porcelaine, 180 ℔ de fayance, & une caiſſe d'inſtrumens de muſique. *Pour la Guyenne*, une caiſſe, 2 boîtes & pour 60 ℔ de modes, une boîte de ſouliers d'étoffe de ſoie, 3 ℔ d'étoffe de ſoie, 2 caiſſes & 430 ℔ de mercerie mêlée, une caiſſe de bonnets de cuir, garnis de ſoie, une caiſſe de chapeaux de demi-caſtor, une caiſſe de viroles d'argent, 95 ℔ d'eſtampes encadrées, une caiſſe de porcelaine & 70 ℔ de fayance, 100 ℔ d'inſtrumens de fer pour Jardiniers, 3 caiſſes & 2 ballots de tapiſſerie de Flandre. *Pour l'Eſpagne*, 4 caiſſes, une malle & 30 ℔ de modes, 34 ℔ de dentelle, de gants & mitaines, de gaze & de rubans de ſoie, 6 caiſſes, une malle & 845 ℔ de mercerie mêlée, 5 douzaines & 1130 ℔ d'éventails, 130 ℔ de fers à coiffer, 175 ℔ de cire rouge à cacheter, 10 ℔ 8 onces de galons d'or & d'argent, pour 775 ℔ de boutons d'argent, 18 tabatieres d'argent & pour 3880 ℔ d°. 22 gardes d'épées d'argent, 15 ℔ de cuillieres & de fourchettes argentées, une malle de vaiſſelle d'argent, une boîte d'étuis d'or, une caiſſe de boutons de cuivre, un ballot de manchettes brodées, une boîte de boucles d'oreilles à pierres fauſſes, une caiſſe & une boîte de tabatieres de porcelaine, 100 ℔ de tabatieres de carton, une balle de porcelaine & 50 ℔ de fayance, 25 ℔ d'ivoire, 6 paires de ſouliers de cuir & 175 ℔ de fil à coudre. *Pour Liſbonne*, une caiſſe de mercerie & une caiſſe de fuſils d'acier. *Pour la Bre-*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 21 Mai 1763.

ARREST DU PARLEMENT.

LE ſieur François Zacharie, l'aîné, de Lyon, verſé dans la partie de l'Hydraulique, avoit formé depuis long-tems le deſſein d'un Canal de communication de la Sône & du Rhône à la Loire, & par conſéquent de la Méditerranée à l'Océan. Ce Canal devoit être de douze lieues, & avoir ſon embouchure du côté du Rhône, au Bourg de Givors, à trois lieues au-deſſous de Lyon, proche la petite Riviere de Giers, juſqu'à S. Chamond, d'où il devoit être conduit à S. Etienne *en Forez*, en côtoyant la petite Riviere de Janon. Près de cette Ville, devoit être le principal réſervoir, d'où ce Canal deſcendroit dans la Loire au Port de S. Rambert, ou à celui de Bothéon.

Le ſieur Zacharie avoit propoſé ſon plan au Conſeil du Roi, & ſupplié Sa Majeſté d'en permettre l'exécution. Le Conſeil, avant d'accorder cette permiſſion, avoit exigé l'avis de la Chambre du Commerce de la Ville de Lyon, du Conſulat de cette Ville, de l'Intendant & des Ingénieurs de la Province, & de pluſieurs Académiciens. Tous les avis s'étoient réunis en faveur de l'utilité & de la poſſibilité de ce Canal en entier, & particuliérement de la premiere partie, qui prend depuis l'embouchure à Givors juſqu'à Rivedegier, dans l'étendue de trois lieues & un tiers.

D'après ces avis, le Conſeil, par ſon Arrêt du 28 Octobre 1760, avoit accordé au ſieur Zacharie la permiſſion d'exécuter, à ſes frais & dépens, la premiere partie dudit Canal, ſe réſervant de permettre, par la ſuite, la continuation de l'entrepriſe. Sur cet Arrêt avoient été expédiées des Lettres-Patentes, le 6 Septembre 1761.

Le diſpoſitif de cet Arrêt & de ces Lettres-Patentes avoit établi l'utilité de ce Canal pour la Ville de Lyon & la Province de Lyonnois, & pourvu, avec toute la ſageſſe poſſible, à l'indemnité que pouvoient prétendre tous Propriétaires pour la perte du terrein, & tous Seigneurs pour la conſervation de leurs droits féodaux. Le Miniſtere, avant l'expédition de ces Lettres-Patentes, avoit voulu voir l'épreuve d'une des écluſes. Cette opération avoit été confiée à l'Intendant de la Province, qui l'avoit faite avec toute l'exactitude requiſe.

Le ſieur Zacharie s'étoit préſenté au Parlement pour obtenir l'enregiſtrement des Lettres-Patentes : la Cour, avant de l'accorder, avoit ordonné, par un Arrêt préparatoire du 23 Décembre 1761, qu'il ſeroit informé de la commodité que pouvoit apporter le privilége accordé au ſieur Zacharie ; qu'à cet effet les Lettres-Patentes, les Plan & Devis du Canal ſeroient communiqués.

L'exécution de cet Arrêt avoit été confiée au Subſtitut de M. le Procureur Général en la Sénéchauſſée de Lyon. L'Enquête faite par cet Officier ne laiſſoit rien à deſirer ſur l'objet fixé par l'Arrêt de la Cour, & ſur l'utilité de l'entrepriſe du ſieur Zacharie, tendante à établir une communication générale & facile dans l'intérieur du Royaume : mais, malgré des avantages auſſi conſidérables offerts à l'Etat, au Public & au Commerce, développés dans les rapports ordonnés, le ſieur Zacharie a vu s'élever contre ſon projet la voix de l'intérêt particulier, qui autrefois a crié ſi haut contre les Auteurs du Canal de Briare, &

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Mercredi 18 Mai 1763.

De Paris, le 13 Mai 1763.

NOUS avons reçu, le 13 de ce mois, une Lettre qui nous eſt écrite par une perſonne qui, comme on en pourra juger, n'eſt pas ennemie des travaux qui exigent de la combinaiſon & du calcul. Nous donnons cette Lettre littéralement, & nous nous engageons à donner à ſon Auteur & au Public, tous les éclairciſſemens qui nous parviendront ſur les prix des matieres d'or & d'argent, à l'Hôtel des Monnoies de Londres.

» Je ſuis effrayé, Monſieur, de vous » entendre dire, pag. 68 de votre Gazette » du 11 du courant, ſuite de l'art. de Bou- « logne, *qu'attendu qu'il eſt des lecteurs qui* » *trouvent trop longs & ennuyeux vos ar-* » *ticles d'importations & d'exportations de* » *Londres, vous êtes prêt, ſi c'eſt le vœu* » *du plus grand nombre, à abréger, en con-* » *fondant l'exportation ſimple avec l'expor-* » *tation avec certificat* : mais cette attention de votre part pour tous ceux à qui de pareils détails paroiſſent triſtes & inutiles, eſt une menace, & deviendroit une privation pour ceux qui s'exercent dans les calculs politiques, & qui cherchent, par la comparaiſon des richeſſes du crû de l'Angleterre, avec celles qui lui ſont étrangeres, & qu'elle s'approprie journellement, à connoître la ſource primitive & non précaire de la puiſſance réelle de cette Nation. Vous avez trop ſenti, Monſieur, l'importance de cette comparaiſon, pour en retrancher l'objet, & le Public éclairé ne l'exigera pas, j'en ſuis garant. Ce ſeroit faire tort à notre Nation que de la ſuppoſer aſſez » frivole pour exiger qu'une Gazette du » Commerce fût amuſante; elle doit être » curieuſe, inſtructive : tel eſt ſon carac- » tere eſſentiel, auquel applaudiront tous » ceux qui n'étant pas uniquement affec- » tés du plaiſir ou de l'ennui, connoiſſent » d'autres facultés que celles de rire ou de » bâiller. C'eſt donc en leur nom & pour » eux, que je vous prie, Monſieur, de » joindre deſormais au prix de l'or & de » l'argent ſur la place de Londres, le prix » des mêmes matieres à l'Hôtel des Mon- » noies de ladite Ville. La Combinaiſon » de ces deux prix nous indiquera jour- » nellement & aſſez fidélement l'abon- » dance ou la rareté de l'or & de l'argent » en Angleterre; parce que la loi qui veut » que l'Hôtel des Monnoies n'y faſſe rien » payer aux particuliers, ni frais, ni droits » de fabrication, lui a fixé immuablement » le prix des matieres, & que toutes les » fois que leur cherté excéde cedit prix, » de plus de $4\frac{1}{2}$ pour $\frac{0}{0}$, il y a rareté, » l'Hôtel les refuſe, & elles ſont obligées » de refluer ſur la place «.

EXTRAIT d'une Lettre de Bayonne, du 3 Mai 1763.

En vain l'émulation fait faire au Commerce les plus grands efforts : ſi l'induſtrie ne vient à ſon ſecours pour multiplier les moyens, il ne ſera jamais floriſſant, ou plutôt il ſera très-borné. Combien de Provinces poſſédent les matieres premieres de preſque tous les Arts, & languiſſent cependant par défaut de communication. La Vallée d'Aſpe, en Béarn, renferme des forêts de mâture, dont juſqu'ici on n'avoit fait aucun uſage, par la difficulté du tranſport. Les vues du Miniſtre pour l'extenſion de la Ma-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 14 Mai 1763.

De Marſeille, le 2 Mai 1763.

NOus comptons dans cette Ville, 35 ſavonneries qui entretiennent preſque continuellement 146 chaudieres, d'où ſort le ſavon qui ſert à la conſommation, tant du Royaume, que de nos Colonies. Si nous devons cette préférence ſur le ſavon d'Alicante & de Gênes aux droits de 30 pour *cent* qu'il paye au-deſſus du nôtre, au moins eſt-il certain qu'aucune fabrique en France n'a pu juſqu'à préſent imiter celle de Marſeille. Outre celle de Toulon, on a eſſayé d'en établir dans pluſieurs Provinces, & ſur-tout en Bretagne; mais on n'a pu nulle part égaler le luiſant & l'odeur du ſavon blanc, ni la belle jaſpure & la côte rougeâtre du ſavon jaſpé de nos manufactures, qui travaillent toute l'année, hors les mois de Juillet & d'Août, à cauſe de la chaleur.

PRIX de marchandiſes d'Epiceries en gros.

A Paris, le 11 Mai 1763.

Marchandiſes au cent.

Sucre royal, 165 ℔; ſucre d'Orléans, 117 ℔ 10 ß; d°. d'Angleterre, 112 ℔ 10 ß à 115 ℔; huile de Provence, 65 ℔; d°. de Port-Maurice, 57 ℔ 10 ß; d°. de noix, 38 ℔; d°. de navette, 38 ℔; riz de la Caroline, 30 ℔; d°. de Piémont, 25 ℔; ſavon de Marſeille, 42 ℔ 10 ß; ſoude, 23 ℔ 10 ß; huile & eſſence de térébentine, 35 ℔; ceruſe, 28 à 29 ℔,

Marchandiſes à la livre.

Caffé moka, *en ſorte*, 2 ℔ 10 ß; d°. de la Martinique, 1 ℔ 3 ß à 1 ℔ 4 ß; d°. de Bourbon, 1 à 1 ℔ 1 ß; d°. de S. Domingue, 16 ß; thé verd, 5 ℔ 10 ß; thé boé, 5 ℔; poivre blanc d'Hollande, 2 ℔ 3 ß; d°. noir d'Angleterre, 1 ℔ 13 ß; d°. d'Holl. 1 ℔ 10 ß; muſcade, 9 ℔ 15 ß; girofle, 11 ℔; canelle, 14 à 15 ℔; cire jaune, 1 ℔ 13 ß; indigo bleu, 12 ℔, d°. cuivré, 7 ℔; gomme laque, 3 ℔; d°. d'Arabie, 16 à 18 ß; eau-de-vie de Coignac, 175 ℔ les 27 *ſetiers*; d°. de Saumur, 170 ℔; d°. de Blois, 162 ℔.

De Dax, le 3 Mai 1763.

Goudron, *le baril*, 12 ℔; *le demi-baril*, 6 ℔ 10 ß; bray ſec, *le millier*, 32 ℔; réſine, 35 ℔, *id.* bray noir *en baril*, 11 ℔ *les* 250 ℔.

De Bayonne, le même jour.

Sucre blanc, 70 ℔ *le cent*; d°. moyen, 59 ℔; d°. commun, 54 ℔; d°. tête, 45 ℔; cuirs ſecs en poil, 18 ℔ 10 ß *les* 30 *liv.* peſant; d°. verds ſalés, 26 ℔ 10 ß *le cent*; cacao des Caraques, 2 ℔ *la liv.* d°. de Guayaquil, 1 ℔ 10 ß; d°. de Maragnan, 18 ß; poivre, 1 ℔ 6 ß; canelle, 12 ℔ 15 ß; girofle, 10 ℔; cire jaune, 1 ℔ 15 ß; amandes, 11 ß; jambons, 34 ℔ *le cent*; coton de Cayenne, 205 ℔, *id.* eau-de-vie, 102 ℔ *les* 32 *veltes.*

COURS DES CHANGES A BAYONNE, *le 3 Mai 1763.*

Amſterdam.....	56 $\frac{1}{8}$	
Madrid, cours.....	15 5 6	
D°. à 60 jours.....	15 2	
Paris, cours.....	$\frac{1}{8}$ p $\frac{0}{0}$	*perte.*
D°. à 60 jours.....	$\frac{5}{8}$ p $\frac{0}{0}$	*id.*
Pampelune.....	15 6	
Bilbao.....	15 7 6 à 8.	

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 7 Mai 1763.

ARRESTS.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roi, rendu le 18 Mars en faveur du ſieur Claude le Blanc de Marnaval, lequel lui a permis & permet de faire marquer tous les fers de ſa fabrique dans les forges de Clavieres, faiſant défenſes à tous Maîtres de forges, Marchands de fer & autres Particuliers, de contrefaire ladite marque, ſous peine de mille livres d'amende & de confiſcation des fers qui ſeront reconnus fauſſement marqués.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 11 Avril, qui ordonne que les propriétaires des reconnoiſſances au porteur, ſur les caiſſes des amortiſſemens, données par le ſieur Blondel de Gagny, pour les rentes créées par l'Edit du mois de Mai 1749 & la Déclaration du 7 Juillet 1756, qui deſireront convertir leſdites reconnoiſſances en contrats de conſtitution, ſeront tenus à l'avenir de rapporter au Garde du Tréſor royal, les quittances de finance au porteur, qu'ils auront retirées des mains du ſieur Blondel de Gagny, en lui remettant ſes reconnoiſſances, pour être leſdites quittances de finance au porteur, converties en de nouvelles quittances de finance, qui ſeront expédiées par le Garde du Tréſor royal, aux noms qui ſeront indiqués par les porteurs deſdites reconnoiſſances; & ſur ces nouvelles quittances de finance qui ſeront enregiſtrées ſans frais au Contrôle général, ſeront paſſés les contrats de conſtitution aux mêmes noms que ceux portés par leſdites quittances, par les Commiſſaires que Sa Majeſté a nommés, avec la jouiſſance, à compter du même jour qu'elle ſera portée par le premier des coupons qui ſe trouveront joints auxdites reconnoiſſances au porteur; à l'effet de quoi Sa Majeſté veut & ordonne que leſdites quittances de finance au porteur ſoient déchargées auſſi ſans frais, du Contrôle où elles auront été enregiſtrées, conformément aux Arrêts deſdits jours 20 Mai 1749 & 31 Août 1756, qui ſeront exécutés pour le ſurplus en tout leur contenu, ſelon leur forme & teneur.

Nota. On peut voir, dans la Gazette du Commerce de Province, même ordinaire que celui-ci, l'extrait de deux autres Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi, également intéreſſans pour le Commerce.

COURS DE MARCHANDISES.

D'Amſterdam, le 25 Avril 1763.

Marchandiſes à la livre, en banque.

poivre noir, 22 ds $\frac{5}{8}$, d°. blanc, 31 à 32 ds; clous de girofle, 85 ſ. muſcade, 75 ſ. canelle longue, 101 à 150 ſ. $\frac{1}{2}$; gingembre confit, 42 ds; maniguette, 12 à 14 ds; indigo de Java, 50 à 145 ſ. d°. jambon, 50 ſ. d°. de S. Domingue, 58 à 92 ſ. cochenille du Mexique, 34 ſchellings; d°. ſaſſée, 35 ſch. cinabre entier, 42 ſ. broyé, 43, 45 à 47 ſ. verd de gris, 20 à 21 ſ.

A la livre.

Thé bohé ordinaire, 26 à 28 ſ. d°. en caiſſe, 31 à 32 ſ. d°. de Congo, 36 à 50 ſ. d°. pecco, 44 à 70 ſ. d°. coathon, 46 à 80 ſ. d°. verd, 36 à 56 ſ. hiſon, 86 à 95 ſ. caffé moka, 13, 18 à 22 ſ. d°. de Java, 10 ſ. d°. de Surinam, 7 à 8 ſ. $\frac{1}{2}$, d°. de la Martinique, 7 $\frac{1}{2}$ à 8 ſ. $\frac{1}{2}$, d°. de Bourbon, 8 $\frac{1}{4}$ à 10 ſ. $\frac{1}{4}$, d°. de S. Domingue, 7 à 8 ſ. $\frac{1}{4}$; cacao des Caraques, 14 à 14 ſ. $\frac{1}{2}$, d°. de Marignan, 9 ſ. d°. de Surinam, 11 ſ. $\frac{1}{2}$, d°. de Barbiche, 11 $\frac{1}{2}$ à 12 ſ. d°. de

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 30 Avril 1763.

MANUFACTURES.

QUELQU'UN a écrit qu'un Etat pouvoit ſubſiſter ſans commerce : il n'eſt plus néceſſaire de combattre ce principe ; mais perſonne ne s'eſt aviſé de dire qu'un Etat pût être floriſſant ſans Manufactures. La fertilité des terres, l'abondance de leurs productions ne ſeroient qu'un foible avantage, ſans le ſecours des Manufactures. L'Etat qui a trouvé moyen de les multiplier, eſt ſûr d'emporter la balance du commerce, dont elles ſont la baſe : elles étendent l'exportation, & diminuent l'importation ; mais ce n'eſt qu'à force d'induſtrie & de vigilance qu'on les retient chez ſoi. Les prix propoſés en tout genre par la Société de Londres, prouvent aſſez cette vérité, & le deſir qu'elle a de diminuer la ſupériorité des nôtres. La célérité du travail, la perfection de l'ouvrage & la bonté des matieres premieres, ſont les objets qu'elle propoſe à l'émulation de ſes Ouvriers.

Quelle attention ne méritent pas celles qui, parmi nous, ne doivent leurs ſuccès qu'à l'émulation de ceux qui les ont établies, & qui les ſoutiennent ? De ce nombre ſont les Fabriques de Sédan. Cette Ville connue dans le Royaume & chez l'étranger, par ſes draps fins, & ſur-tout par les noirs, les plus eſtimés de l'Europe, en fait un commerce conſidérable ; elle entretient un grand nombre d'Ouvriers en draps bleus, & teints en laine pour le militaire ; elle en fabrique de verds & de blancs pour l'infanterie, de chamois pour la cavalerie, &c. tous draps fins pour l'Officier, l'uſage de toute autre laine que celle d'Eſpagne, étant interdit à ſes Fabriques ; ſes teintures en écarlate imitent celle de *Julienne*. Ces Fabriques employent quantité d'huile d'olive commune & de Seville, font grande conſommation de ſavon blanc pour l'apprêt, de ſumac & d'indigo pour la teinture.

Cette Ville eſt encore renommée par ſes jarretieres écarlates ou blanches, unies & rayées, de différentes largeurs & prix, ſuivant les numéros.

On y fabrique des bas de laine *à deux fils* au métier ; bas d'homme, bas de cadets, bas de femme, depuis 15 juſqu'à 21 # *la douzaine*, ſuivant la qualité. Les laines des Ardennes & du pays de Troyes, ſervent à cette Fabrique.

La ſolidité & la propreté des armes à feu, la bonté de leurs platines & de leurs canons, les font rechercher.

Les cuirs tannés pour les ſemelles & pour les bottes fortes de la cavalerie, les veaux paſſés pour les empeignes des ſouliers & les bottes molles, y ont une telle réputation, qu'on en fait des envois chez l'étranger.

ARRIVÉES DE NAVIRES.

De Nantes, le 16 Avril 1763.

Depuis le 11 de ce mois juſques & compris le 15, il eſt arrivé dans ce port neuf Navires étrangers ; ſçavoir, *la Notre-Dame de Talapa*, de Liſbonne, Maître Juliano Pottier, du port de 50 tonneaux, chargée d'huile de baleine, qu'il amene de ce lieu ; *le Jeune Ulbe*, de Lemmce en Friſe, Maître Claes Ulbes, du port de 100 tonneaux, chargé de ſucre terré & de bois de teintures ; *la Nouvelle-Liberté*, de Bréme, Maître Arent Stengraf, du port de 80 tonneaux, chargée de fer en barres ;

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Mercredi 27 Avril 1763.

COURS de diverſes Marchandiſes à Nantes, le 15 Avril 1763.

BOIS de Fernambouc, *le cent*, 60 ℔; d°. d'Inde ou de Campêche, *id.* 20 à 22 ℔; d°. fuſtel, *id.* 15 ℔; cacao goyaquille, *la liv.* 1 ℔ 12 ß; caffé moka, *la liv.* 2 ℔ 10 ß; d°. de Bourbon, 17 ß; d°. de la Martinique, 1 ℔ 2 ß; d°. de S. Domingue, 13 ß; canefice, *le cent*, 50 ℔; coton, *id.* 170 à 180 ℔; gingembre, *id.* 30 ℔; indigo cuivré, *la liv.* 6 ℔ 10 ß; d°. mêlangé, 7 ℔ 5 ß; d°. bleu, 8 à 8 ℔ 10 ß; rocou, *la liv.* 2 ℔ 10 ß; ſirop de melaſſe, *le cent*, 10 à 12 ℔; ſucre brut, *le cent*, 40 à 43 ℔; d°. tête de forme, 43 à 45; d°. terré, 50 à 55 ℔; d°. blanc, *dit* rafiné, 70 à 75 ℔; thé boé, *la liv.* 3 ℔; d°. verd, 5 ℔ 10 ß.

Vins Nantois, *le ton. premiere qualité*, 110 juſqu'à 120 ℔; *ſeconde qualité*, 100 juſqu'à 110 ℔; *troiſiéme qualité*, 80 juſqu'à 90 ℔.

Eaux-de-vie, *les 29 veltes* ou *le poinçon*, 85 à 87 ℔; froment dA'mont, *le ton.* 130 à 132 ℔; d°. vieux, 100, 105 à 110 ℔; d°. de Machecoul, 130 à 135 ℔; d°. du bas de la Loire, 150 à 155 ℔; ſeigle nouveau, *le ton.* 90 à 92 ℔; ſels du Croiſic, *le muid*, 52 ℔; d°. de Bourgneuf, *la charge*, 50 ℔.

Prix du Fret.

Pour la Flandre, *par ton.* 10 à 11 florins, un florin *chapeau*; pour la Hollande, 13 florins; pour Hambourg, 16 à 17 *marcs*; pour les Colonies Françoiſes, 61 à 62 ℔.

Aſſurances.

Pour la Flandre, 2 p $\frac{0}{0}$; pour la Hollande, 2; pour le Nord, 2 $\frac{1}{2}$; pour les Colonies, 4 à 4 $\frac{1}{2}$.

A Bordeaux, le 16 Avril 1763.

Eaux-de-vie, 90 ℔ les 32 veltes; froment, le boiſſeau *peſant* 120 ℔, depuis 9 ℔ juſqu'à 10 ℔ 15 ß; ſeigle du pays, depuis 6 ℔ 5 ß juſqu'à 7 ℔.

ARRIVÉES DE NAVIRES.

A Marſeille, le 10 Avril 1763.

Il eſt entré dans ce port, depuis le 6 Avril juſqu'au 9 incluſivement, neuf Navires; ſçavoir, la Tartane *Saint-Louis*, Patron Gabriel Borme, de Toulon, partie du port Maurice le premier de ce mois, chargée de 460 milleroles d'huile pour divers; la Felouque *l'Annonciation*, Patron Antoine-Boniface Romain, partie de Gênes le 19 du mois paſſé, chargée de marchandiſes pour divers; la Tartane *S. Joſeph*, Patron Raphaël Riaud, de cette ville, partie de Nice le premier du courant, chargée d'environ 300 charges de bled pour le ſieur Jean-Bapt. Anglés, d'une partie de riz & de marchandiſes pour divers; la Pinque *la Nativité de la Vierge*, Patron Nicolas Delorſo, Génois, partie d'Almerie le 20 Février, chargée de ſoude & d'eſparts pour divers; le Bateau *Saint-François*, Patron Pierre Blacas, de Cannes, parti de Cannes le 30 du mois paſſé, chargé de 300 milleroles d'huile, pour le ſieur Jean-Antoine Gay & Compagnie; la Pinque *la Vierge du Roſaire* & *les Ames du Purgatoire*, Patron Maurice Gavi, Génois, partie du port Maurice le 31 Mars, chargée de 380 milleroles d'huile, pour divers; la Tartane *la Vierge Débonnaire*, Patron Joſeph Bremond, de la Ciotat, partie de Livourne le 29 du mois paſſé, chargée de marchandiſes pour divers; le Bateau *Saint Pierre Martyr*, Patron Maurice le

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Mercredi 20 Avril 1763.

ARRIVÉES DE NAVIRES.

De Marſeille, le 5 Avril 1763.

IL eſt entré dans ce port ſix bâtimens; ſçavoir, la Pinque *la Vierge des Carmes*, Patron Jacques Vial, Génois, partie de *Pſilla* en Calabre le 2 du mois paſſé, chargée de 600 milleroles d'huile *pour ſon compte.* Le Bateau la Veuve de *Mont-Allegoro*, parti de Gênes le 28 de Mars, chargé de 240 quintaux de ris *pour ſon compte.* La Tartane *Saint-François*, Patron Antoine Rouſtan, de Cannes, partie de Cannes le 28 du mois paſſé, chargée de 200 milleroles d'huile pour divers. La Pinque *Saint-Antoine*, Patron Lazare Graffione, de Carrara, partie de Nice le 31 Mars, chargée de 350 milleroles d'huile & de marchandiſes pour divers. La Tartane *Saint-Antoine*, Patron Antoine Monnier, de Cannes, partie du port Maurice le 28 du mois paſſé, chargée de huit cent milleroles d'huile pour divers.

De Bordeaux.

Il eſt arrivé dans ce port, depuis le 31 Mars juſques & compris le 6 Avril, 35 navires marchands, chargés; ſçavoir, de 116 barriques & 5 quarts de ſucre terré; de 8 barriques, 7 futailles, 23 quarts & 6 barils de caffé; d'une futaille, un ſac, un tiers & quatre quarts d'indigo; d'un quart de confitures; de 3131 barils & $\frac{5}{3}$ de baril de bœuf ſalé; d'un grenier, 23 tonneaux & 720 bailles (*a*) de charbon de terre; de 26 balles de toile; de 22 balles de fil; de deux barils de vin d'Eſpagne; de deux barils de ſpalme; de 500 peaux de vaches en poil; de 200 peaux de geniſſe; de 7 balles de peaux de veaux apprêtées; & de 32 barils de craye; le ſurplus de ces chargemens eſt en beurre, ſuif, chandelle, merain, mâts, planches de ſapin, marmites de fer, feuillard, pipage, harengs blancs & ſorets, fayance, verrerie, ſardines preſſées, &c.

(*a*) *Baille*, moitié de tonneau, qui approche de la forme d'un baquet, & dont on ſe ſert dans les vaiſſeaux à différens uſages.

Navires en coutumes à Bordeaux, *pour les Iſles.*

Les Deux-Amis, de S. Malo, Cap. de Vilde, Cabeſſe, Armateur; *le Perdreau*, de Bordeaux, Cap. Deyris, Peyre, Armateur; *le Bon-Ami*, de Bordeaux, Cap... Feger, freres, Armateurs.

Du Havre, le 12 Avril 1763.

Le 11 au ſoir il eſt arrivé dans ce port 2 bateaux plats de cavalerie, Cap. Vaſſe & Toulorge, allant de Dunkerque à Breſt: ces bateaux étoient chargés de bois de conſtruction. *Le même jour après midi*, on a vu en rade un navire franç. allant de Dieppe à Granville. *Le 12 dud.* la Galiote *le Bienvenu*, Cap. Koomen, venant de Dunkerque, chargé pour le Havre & pour Rouen; & ſur rade, une galiote Hollandoiſe pour Rouen, venant de Londres.

Le 13 dudit, le Senau l'*Eole*, Capitaine Poitou, venant de Charente, chargé d'eau-de-vie, pour le Havre & pour Rouen; le Navire Anglois *la Hannah*, Capitaine Dugall Shonnan, venant de Greenock, chargé de 445 boucauds de tabac, un, *d°.* d'échantillons pour la manufacture de Paris.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Mercredi 13 Avril 1763.

Cours des Marchandiſes à Amſterdam, le 28 Mars 1763.

INdigo de Guatimala en cerons (*a*) & barils, 90 à 150 ſ. Cochenille du Mexique, 36 ℔. d°. ſaſſée, 36 ½ ℔. Cinabre entier, 42 ſ. *Id.* broyé, 43, 45 à 47 ſ. Alun de Rome, *les* 100 ℔, 110 d. d°. de Smirne, 34 d. d°. d'Angleterre.... Sumach (*b*) de port à port, 18 à 20 d. Vitriol d'Angleterre, 60 ſ. Souffre cru.... d°. rafiné, 5 f ½. Rocou en pain, 15 à 16. ſ. Galles d'Alep, 75 f. de Smirne.... Gomme de Sénegal, 40 f. Ceruſe, 9 ½ à 10 f. Ceruſe *menie*, 10 f ½. Bois de Fernambouc, *en banque*, 28 f. *id.* de ſappan de Siam, *en banque*, 11 ½ à 12 f. *id.* de Biema, *en banque*, 8 f ½. de Calliatour, *en banque*, 16 f. de Campêche, 8 à 10 f ½. d°. jaunes, 5 f ½. Manne, 22 à 45 ſ. *la* ℔; arg. vif, *banco*, 35 ſ. *id.* aſſa fœtida, 28 à 36 ſ. *id.* ambre gris, 12 à 20 f. *l'once*. Perles à piler, Orientales, 6, 8 à 20 f. *l'once*; d°. Occidentales, 6 à 90 f. *id.* jalap, 15 à 24 ſ. *la* ℔. Poivre long, 10 ſ. *id.* ſel ammoniac, 22 à 28 ſ. *id.* ſené, 18 à 25 ſ. *id.* rhubarbe *du Levant*, 5 à 7 ſ. *id.* de Moſcovie, 6 à 7 f. *id.* ſcammonée, 4 à 12 f. *id.* thé bohé ordinaire, 26 à 28 ſ. *id.* en caiſſe, 31 à 32 ſ. *id.* de Congo, 36 à 50 ſ. *id.* de Pecco, 44 à 70 ſ. *id.* thé verd, 36 à 56 ſ. *la* ℔. Cacao de Marignan, 9 ſ. *la* ℔; d°. de Barbiche, 12 ſ. *la* ℔; d°. de Cayenne, 9 ſ. la ℔. *Huile* de poiſſon, *la barrique* de 12 ſtekam (*c*) N. 71 ½ à 72 f. d°. de chiens de mer, 71 ½ à 72 f. Fanons de baleine de 4 ℔, *les* 100 ℔, 245 à 246 f. *Baleines*, coupe de 7 à 10 quarts d'aune, 257 à 58 f.

Nota. Les prix ci-deſſus mentionnés ſont au comptant, en argent d'Hollande, à la réſerve des articles où l'on a mis argent de banque.

Dans la Gazette de la Province du 6 Avril 1763, on a donné en note l'explication du prix de ces monnoies.

(*a*) *Cerons* ou *Surons*: ballots faits avec la peau de bœuf fraiche & ſans apprêt, le poil en-dedans, couſus avec des filets & des lanieres de la même peau: c'eſt ordinairement dans ces ballots qu'on apporte de l'Amérique nombre de marchandiſes, comme la canelle, la cochenille, l'herbe du Paraguay, &c.

(*b*) *Sumach*: arbriſſeau dont les feuilles & les jeunes branches ſont propres pour la teinture en verd, & pour l'apprêt des maroquins noirs & autres peaux. Cet arbriſſeau reſſemble aſſez au *cormier*; ſes feuilles ſont oblongues, velues & dentelées; les fleurs ſont rouges. Il y a pluſieurs ſortes de ſumach; mais le verdâtre eſt le meilleur pour la teinture: on l'apporte en France de *Porto* en Portugal: celui qu'on tire de la Hollande, ſe nomme *Sumach de port à port*.

(*c*) *Stecam* ou *Stecaimen*, meſure d'Amſterdam pour les liquides, qui contient 16 mingues ou 32 pintes de Paris.

Cours de diverſes Marchandiſes à Dax, le 29 Mars 1763.

Goudron, 8 ℔ 10 ß *le baril*; d°. demi-baril, 4 ℔ 8 ß; bray ſec, 30 ℔ *le millier*; d°. gras, 10 ℔ 10 ß *id.* réſine, 31 ℔ *le millier*; planches de huit pieds, 27 ℔ *le* °/°; de neuf pieds, 45 ℔ *le* °/°; cordages aſſortis, 32 ℔ *le* °/° *peſant*; mêmes cordages, 40 ℔ *id.* chanvre, 27 ℔ *id.* ſucre blanc, 72 ℔ *le* °/°; d°. moyen, 68 ℔ *id.* d°. brut, 40 ℔ *id.* cuirs en poil verd, 27 ℔ *le* °/°; d°. ſecs (*d*) en poil, 18 ℔ *la piéce*; poivre en grain, 1 ℔ 5 ß *la* ℔; ca-

(*d*) On a reçu, par la voie de Liſbonne, une partie de *cuirs ſecs en poil*.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Mercredi 6 Avril 1763.

EPICERIE.

De Marſeille, le 21 Mars 1763.

LES cacaos des Iſles qui étoient à 24 ß *la livre*, ſont tombés à 12 ſols. - La cochenille, premiere qualité, vaut 24 ℔ *la livre.* - La cochenille ſilveſtre (*a*), 4 ℔ 10 ß à 5 ℔ *idem.* - Les ſucres aſſortis valent 53 ℔ *le cent.* - Les caffés du Levant, premiere qualité, 38 ß *la livre*; deuxiéme qualité, 34 à 36 ß *idem.* - Ceux de la Martinique, 14, 15 & 16 ß *idem.* - Canelle blanche, 1 ℔ *idem.* - Caſſia épais, 4 ℔ *idem.* - Caſſe en bâton, 12 ß *idem.* - Cantarides, 5 ℔ 10 ß *idem.* - Curcuma, 10 ß *idem.* - Colle de poiſſon à fer de cheval, 17 ℔ *idem.* - *Dito* à Livret, 2 ℔ 5 ß *idem.* - Coque du Levant, 2 ℔ *idem.* - Corail rouge, 12 ß *idem.* - Caſtor de Canada, 27 ℔ *idem.* - Cloportes, 2 ℔ 10 ß *idem.* - Cendres bleues, 4 ℔ 10 ß. - Carpobalſamum (*b*), 3 ℔ *id.* - Dictam de Crete, en fleur, *idem.* - Blanc en racines *dito*, 10 ß *idem.* - Ecorce de Simarouba, 2 ℔ 5 ß *id.* - Encens *en ſorte*, 14 ß *idem.* - Euphoſbe, 10 ß *idem.* - Eponges fines, 2 ℔ 10 ß à 6 ℔ *idem.* *Dito* communes, 1 ℔ 2 ß *idem.* - Follicules de la Palte, 10 ℔ *la liv.* - *Dito* d'Alep, 8 ℔ *idem.* - Gomme de Gayac, 2 ℔ 10 ß *idem.* *Dito* Opoponax, 18 ℔ *idem.* - *Dito* Sérapine, 12 ß *idem.* - *Dito* Galbanum, 3, 4 à 5 ℔ *id.* - *Dito* Adragan d'Alep, 1 ℔ 12 ß *idem.* - *Dito* de Smirne, 1 ℔ 8 ß *idem.* - *Dito* Ammoniac, 3 ℔ 10 ß *idem.* - *Dito* Elémi fine, 1 ℔ 10 ß *idem.* - *Dito* Elémi commune, 8 ß *idem.* - *Dito* Arabique, 80 ℔ *le cent.* - *Dito* de Barbarie, 60 ℔ *idem.* - *Dito* Gutte, 4 ℔ 10 ß *idem.* - *Dito* Edere, 2 ℔ 10 ß *idem.* - *Dito* Carague, 6 ℔ *idem.* - Mirrhe en larmes, 5 ℔ *idem.* - Mirrhe *en ſorte*, 1 ℔ 18 ß *idem.* - *Dito* Maſtic en larmes, 28 ℔ 15 ß *id.* - *Dito* Sandaraque, 1 ℔ *idem.*

(*a*) *La Cochenille ſilveſtre eſt de même qualité que l'autre, & ſeroit de même prix, ſi les Indiens ne s'en ſervoient pas une fois pour leurs teintures, avant qu'elle paſſe aux Européens.*

(*b*) Carpobalſamum, *fruit de l'arbre qui produit l'excellent baume du Levant.*

De Rouen, le 26 Mars 1763.

Alun d'Angleterre, 32 ℔ 10 ß *le cent.* - *Dito* de Rome, 52 ℔ 10 ß *idem.* - *Dito* de Smirne, 37 ℔ 10 ß *idem.* - Bois violet, 45 ℔ *le cent.* - *Dito* de roſe, 50 ℔ *idem.* - *Dito* de Brezillet, 15 à 18 ℔ *idem.* - *Dito* de Buis, les 3 *au cent*, 20 à 22 ℔ *idem.* - *Dito* de Campêche, coupe d'Eſpagne, 27 ℔ 10 ß *le cent.* - *Dito* de Brêſil ou de Fernambourg 68 ℔ *idem.* - *Dito* de Japon, 35 ℔ *idem.* - *Dito* de ſainte Marthe, 35 à 40 ℔ *idem.* - de Calliatour moulu, 55 ℔ *idem.* - *Dito* de Sandal moulu d'Amiens, 32 ℔ 10 ß *id.* - *D°.* de Rouen, 32 ℔ 10 ß *id.* - *D°.* de Fernambourg, 85 ℔. *id.* - Caffé moka, 57 ß 6 d. *la livre* - *D°.* Martinique. 24 ß *idem.* - *D°.* Bourbon, 22 ß *id.* - *D°.* de - Caſſe ou Canefice, 60 ℔ *le cent.* - Coton Guadaloupe, 250 à 257 ℔ 10 ß *id.* - *D°.* de Cayenne, 290 à 295 ℔ *le cent.* - *D°.* de Barbiche, 295 à 300 ℔ *id.* - *D°.* de Salonique & de Smirne, 142 ℔ 10 ß à 150 ℔ *id.* - *D°.* d'Acre, 140 à 150 ℔ *id.* Coton tutucorin, 4 ℔ 5 ß à 4 10 ß *la liv.* - Garence, en grappes, 95 à 115 ℔ *le cent.* - *D°.* non robée, 55 à 75 ℔ *id.* - Huile fine du port Maurice, 56 à 57 ℔ 10 ß *le cent.* - *D°.* demi-fine, 52 ℔ 10 ß *id.* - *D°.* commune, 50 ℔ *id.* - *D°.* de Lin, 75 ℔ *le bar.* - *D°.* de rabette, 60 ℔ *id.* - *D°.* de Térébenthine, 28 ℔ *le cent.* - Rhubarbe du Levant, 9 à 12 ℔ *la l.* - *D°.* de la Chine, 6 à 15. *id.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du premier Avril 1763.

PARIS, par l'étendue de ſon enceinte, & par le grand nombre de ſes Habitans, forme, pour ainſi dire, un petit Royaume au ſein même de la France. Preſque toutes les autres Villes de nos Provinces & des Pays Etrangers contribuent à ſes approviſionnemens de toute eſpéce, & cette Capitale leur renvoye une multitude de choſes qui ont reçu par les mains de ſes Artiſans & de ſes Artiſtes, une forme plus élégante & plus commode. Le Tableau des mouvemens du Commerce des Provinces & des Pays Etrangers vers Paris, & de cette Ville vers les Provinces & les Pays Etrangers, ſera donc aſſez conſidérable & aſſez varié pour exiger une Gazette particuliere.

Ne ſera-t-il pas intéreſſant pour la plûpart de ceux qui ont fixé leur ſejour dans Paris, & pour tous ceux qui y ont des rapports de Commerce dans cette Ville, d'avoir deux fois la ſemaine, un Ecrit dans lequel les uns apprendront où ils pourront trouver les choſes qui leur ſeront néceſſaires, avec le prix courant de ces differentes choſes, & par lequel les autres ſeront inſtruits des Denrées & Marchandiſes qu'il leur ſera utile d'envoyer dans la Capitale? Un avantage qui réſultera de la lecture de cette Gazette, & qui n'eſt pas le moins conſidérable à nos yeux, c'eſt qu'elle fera naître une louable émulation parmi les Commerçans, & qu'elle ſera toujours un moyen sûr de découvrir les infidélités qui pourroient être commiſes de la part de ceux qui ſeront chargés d'acheter pour les autres. Les Etrangers même, que la curioſité & l'envie de s'inſtruire attirent à Paris, pourront, par la lecture de cet Ouvrage périodique, s'épargner des dépenſes exceſſives, dont ils ne peuvent ſe garantir, parce qu'ils ignorent la valeur des choſes. Plus ils auront de moyens de s'aſſûrer qu'ils ne payent les Denrées & les Marchandiſes, qui leur ſont néceſſaires, que ce qu'elles coûtent aux Citoyens, plus ils aimeront à reſter parmi nous, plus le nombre s'en multipliera, & plus le Négociant, le Marchand & l'Ouvrier y trouveront de l'avantage.

On voyage avec plaiſir dans un Pays où l'on ſçait que l'Etranger eſt traité comme le Naturel même.

Paris renferme dans ſon ſein des Manufactures d'où il ſort des Marchandiſes bien travaillées, une multitude d'Artiſans adroits & induſtrieux qui font des ouvrages auſſi ſolides qu'élégants: eſt-il beaucoup de perſonnes qui ſachent où s'adreſſer pour ſe les procurer de la premiere main? Cette Gazette ne laiſſe rien à deſirer ſur cet objet. Nous prendrons les précautions qui dépendront de nous pour n'être pas induits en erreur ſur la qualité & ſur le prix des choſes que nous annoncerons; & ſi, malgré notre vigilance, nous tombons dans quelques fautes, nous ſerons exacts à nous rectifier, dès que nous ſerons mieux inſtruits. Nous ne doutons pas que les bons Citoyens ne concourent avec nous, par les lumieres qu'ils nous communiqueront, à empêcher que le Public ne ſoit trompé, & par conſéquent à entretenir la probité dans le Commerce, & à le garantir de la mauvaiſe foi, ſi elle vouloit s'y gliſſer.

Gagner peu, & répéter de petits bénéfices ſur ce que l'on vend, eſt l'unique principe

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE
DU COMMERCE.

PROSPECTUS.

CETTE Gazette, autorisée par un Privilége exclusif de trente ans, lequel supprime tous les Ouvrages périodiques qui pourroient y avoir quelque rapport, contiendra tous les Articles relatifs au Commerce en gros, en détail & à la banque, tant à Paris que dans les principales Villes du Royaume & de l'Etranger. *Les marchandises & denrées de toutes espéces, leur prix courant, la rareté des unes, l'abondance des autres, l'indication des lieux où elles pourront se trouver; tous les établissemens à l'avantage du Commerce; les traittes de marchandises de l'Etranger en retour de celles de notre crû; les frais de transport; les modes nouvelles en tout genre, les bijouteries, &c. les voitures publiques par terre & par eau; les départs & arrivées des vaisseaux marchands, leur cargaison; le prix du fret & des assurances; le tems des ventes des Compagnies, des adjudications & conditions; le rapport des différens poids, mesures & continences de toutes les Provinces du Royaume & des Pays Etrangers, relativement à Paris; le cours des effets royaux & commerçables; le cours des changes respectifs des principales Places du Commerce; l'indication des ventes, ou adjudications des bois de toute espéce; les nouveaux réglemens dans*

41
4603.
S